

Burundi : la réduction du déficit énergétique au cœur des défis en 2017

@rib News, 01/02/2017 – Source Xinhua La réduction du déficit énergétique au Burundi est au cœur des défis à résoudre en 2017, a déclaré à Bujumbura l'ancien ministre burundais de l'Energie et des Mines. Le ministre Manirakiza, qui s'exprimait dans une conférence de presse consacrée au bilan 2016 et aux perspectives 2017, a reconnu qu'en dépit des "améliorations notables" enregistrées en 2015 et poursuivies en 2016, le déficit énergétique subsistait au Burundi.

En effet, a-t-il expliqué, la marge de manœuvre de la Régie des Eaux et d'Electricité (REGIDESO ; entreprise parastatale), avec une capacité énergétique ne dépassant pas 40 mégawatts (40 MW), est "très réduite" à cause des aléas climatiques qui influent négativement sur le niveau de production énergétique au Burundi, du fait de la diminution des lacs de retenue. "Malgré les progrès marqués à travers l'augmentation de la production énergétique en 2016, on déplore cependant ce changement de climat survenu de manière brusque, qui a perturbé le gouvernement burundais dans la mise en œuvre de sa politique énergétique", a-t-il insisté. La centrale hydroélectrique (CHE) de Rwegura sise en province de Kayanza (nord du Burundi), a-t-il illustré, est un "cas d'école" sur l'impact négatif des aléas climatiques sur la production énergétique au Burundi. Car, a-t-il relevé, cette centrale, naguère dotée d'une capacité installée de 12,5 MW ne produit actuellement que 4 MW. Même au niveau de l'interconnexion électrique régionale, le Burundi n'échappe pas aux effets pervers des changements climatiques sur la production énergétique, a souligné le ministre Manirakiza. Sur ce, il a évoqué la "maigre" quantité énergétique obtenue actuellement par son pays via le canal de la Société Internationale pour l'Electricité des Grands Lacs (SINELAC) basée à Bukavu (Nord-Kivu ; RDC), institution spécialisée relevant de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Celle-ci regroupe, depuis le 1er septembre 1976, la République Démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et le Burundi. "Jadis, le Burundi tirait de la SINELAC environ 12,5 MW ; mais aujourd'hui, il n'en tire que 6 MW au maximum. De 12,5 MW à 6 MW, c'est une nette sensation montrant le degré de nuisance de cette situation saisonnière, dont on souhaite une rapide disparition", a-t-il affirmé. Pour réduire ce déficit énergétique, le gouvernement burundais envisage en 2017, avec un producteur "indépendant", un contrat d'achat d'électricité à partir d'une centrale thermique à fuel "lourd" de 30 MW, en vue de mieux faire face à ces "caprices climatiques". Le gouvernement, a-t-il ajouté, prévoit également l'ouverture d'autres chantiers en 2017 pour augmenter la production énergétique en 2017, notamment à travers les créations de nouvelles centrales solaires. Cependant, le ministre Manirakiza a précisé que les nouvelles initiatives envisagées pour "booster" la production énergétique au Burundi, pourraient influencer sur la révision de la grille tarifaire de l'électricité jusqu'ici pratiquée par la REGIDESO. Pour lui, deux motifs fondamentaux militent en faveur de cet ajustement, à savoir d'une part le souci d'harmoniser avec les tarifs régionaux ; et d'autre part, la prise en compte des "bonnes pratiques" actuellement en vogue dans le cadre de l'efficacité du mécanisme "partenariat-public-privé" (PPP). Dans le but de mettre fin au déficit énergétique burundais pour le moyen et long terme, le ministre Manirakiza a annoncé en outre, des réalisations envisagées, grâce à des dons, à travers l'exécution des projets d'interconnexion régionale. Sur ce, il a cité le projet de construction de trois lignes électriques régionales. Il s'agit de la ligne Kamanyola (RDC) - Bujumbura (Burundi) avec une capacité installée de 220 KV pour un financement de 45 millions d'euros, la ligne Kigoma (Tanzanie) - Gitega (Burundi) avec une capacité de 220 KV pour un montant de 16 millions d'euros et la ligne Rusumo Falls (Tanzanie) - Gitega (Burundi) pour une somme de 19 millions d'euros. Pour augmenter son offre énergétique, le Burundi poursuivra également en 2017 les projets de construction des centrales hydroélectriques sur les rivières de Jiji et de Murembwe (48 MW), de Mpanda (10 MW), de Kaburantwa (20 MW) et de Ruzibazi (15 MW). Le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Ruzibazi, sera exécuté avec un appui technico-financier du gouvernement chinois.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});